

Les paragraphes de l'article premier sont adoptés.

Amendements socialistes

Sur l'article 2^o, M. L. Buisson propose de modifier le premier paragraphe en disant que les enfants ne peuvent être employés avant 16 ans dans les établissements industriels. Cet amendement est repoussé. Le citoyen Guéroux propose l'âge de 14 ans. Cet amendement est également repoussé par 300 voix contre 100. La suite de la discussion est renvoyée à demain. Séance levée à 6 heures.

AU SÉNAT

Séance du 22 juin 1896.

Présidence de M. Loubet, président.

La séance est ouverte à 3 h. 10.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté après une réclamation de M. Loubet.

M. le Président annonce le décès de M. Dabau, sénateur de l'Yonne. Il rétracte la vie du défunt en exprimant les regrets que cette perte cause au Sénat.

La réforme des boissons

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur le projet de loi concernant la réforme de l'impôt des boissons.

M. de Vermaux. — MM. Bardoux et Sébille ont présenté un contre-projet dont le gouvernement n'est pas le propriétaire, mais dont il est au moins le parrain. Nous l'avons étudié avec tout le soin que méritait cette question de ce caractère et nous l'avons adopté en grande partie. La commission a, de cette façon, montré tout l'intérêt qu'elle porte à MM. les bouilleurs de cru.

Le rapporteur expose les concessions faites dans ce sens. Il demande au Sénat de voter l'article 1^{er} qui est adopté par tous les auteurs des quatre projets.

M. Bernard dit que son contre-projet vise les articles 1 à 12, il forme un ensemble sur lequel il faut commencer avant de statuer sur l'article 1^{er}.

M. Buisson dit qu'il observe que l'article 1^{er} de son contre-projet diffère de l'article 1^{er} du projet de la commission, il faut statuer sur son amendement.

M. Buisson dit que ce sont les distillateurs de profession qui sont le plus intéressés par la réforme, mais qu'ils ont obtenu l'appui du gouvernement.

M. le Président. Je vais mettre aux voix l'article premier du contre-projet de M. Bernard et de M. Sébille.

M. de Vermaux. Nous acceptons la rédaction de la commission.

M. le Président. Je mets aux voix l'article premier de la déclaration de M. Bernard.

M. de Vermaux. Je répond que cette interprétation est contraire au texte même de l'article, c'est donc une simple querelle de mots.

M. Bernard veut à prendre acte de ce que les observations du ministre actual des finances au sujet de la déclaration sont conformes à celles que son prédécesseur M. Ferry avait faites en ce sens.

M. Buisson propose une nouvelle rédaction pour donner satisfaction à M. le Président.

M. de Vermaux déclare que la commission n'a rien de nouveau à proposer.

Après une objection de M. Buisson l'article premier est adopté.

M. le Président. — Nous arrivons à l'article 2, sur lequel il y a de nombreux amendements.

M. Buisson dit que c'est valablement que la commission prétend qu'il n'y aura pas d'investigation, mais les bouilleurs de cru. L'article contient une série de dispositions qui constituent de véritables mesures vexatoires contre eux et qui ne sont autre chose que l'exécution.

Pour passer à ces amendements, l'orateur propose de remplacer l'article 2 par un amendement dont il donne lecture.

L'amendement de M. Buisson est rejeté, celui de M. Bernard est déclaré non recevable.

Sur l'article deux qui établit entre les bouilleurs de cru une différence selon la capacité des appareils, MM. Trépoite et Guéroux proposent deux amendements appuyant cette différence.

Ces amendements sont repoussés. La suite de la discussion est renvoyée à demain. La séance est levée.

LE PRIX DU SANG

PAR Alexis Dumas

PREMIÈRE PARTIE

— Alors elle est laide ?
— Charmante, au contraire.
— Sans fortune ?
— Riche à quatre ou cinq millions de francs, et des espérances à remuer à la pelle.
— Peste ! s'écria Fontevieux, où diable Bernard a-t-il déniché un pareil oiseau ?
— Dans la maison de Durandier, notre banquier. C'est la nièce de ce dernier qui épouse.
— Alors donc ? fit Fontevieux. Notre ami Bernard jouit d'une réputation scientifique très considérable, j'en conviens ; mais, relativement à la position de Durandier, c'est un pleutre.
— Aussi, dit Châteaubrun, Pivonnet n'a pas nos dépens, ou bien on s'est trompé de lui.

DERNIÈRE HEURE

(Par Service Spécial)

PAS DE DÉMISSION

Paris, 22 juin.
Contrairement au bruit qui se avait couru, M. Léonina n'a donné aucune démission de ministre des colonies.

LE SOCIALISME EN ALSACE

Sainte-Marie-aux-Mines, 22 juin.
M. Dittmar, socialiste allemand, jusqu'à présent maire, a été élu conseiller municipal. On a élu, en outre, trois socialistes. Il y a désormais cinq socialistes dans le conseil municipal.

Deux vieux éléments, qui figuraient sur la liste des partis d'ordre républicain, ont été élus à leur place deux socialistes.

LES ANGLAIS EN AFRIQUE

Rome, 22 juin.
Une dépêche particulière de Massouah annonce que le message Ligabue, qui avait été chargé de porter des lettres aux ras Mangacha et de lui offrir la somme d'Angleterre, était rentré à Massouah avec des lettres pour le ras Mangacha, a été accompagné à Assaba où il est surveillé.

LES TROUBLES DE CRETE

Athènes, 22 juin.
Une dépêche de Santorin à l'Asie annonce que des combats ont eu lieu dimanche à Agios et à Vasileio dans la province de Spakia. On a tué deux personnes et blessé sept autres. Le résultat de ces combats n'est pas connu.

Des réfugiés sont arrivés de la Crète au jour d'aujourd'hui. Ils assurent que les notables de Mylopotamos, d'Amari et de Karymon se sont réunis au camp d'Arcei, où ils ont voté l'union avec la Grèce. Ils ont juré de ne pas abandonner les armes avant d'avoir atteint leur but.

Les incendies ont continué pendant toute la semaine dans les villages de Rova et de Mylopotamos.

UNE EXECUTION

Constantine, 22 juin.
Ce matin a eu lieu devant la prison de Constantine, l'exécution de Houbou et Hady Ahmed, qui avait assassiné le général d'un délit de tueur à Bakra.

Le condamné, couché sur le bûcher, a opposé au bourreau et à ses aides une résistance dont il n'est triomphé que très difficilement.

CONSEIL GENERAL DE LA SEINE

Paris, 22 juin.
Le conseil général de la Seine a émis le vœu que le gouvernement présente à la Chambre une loi d'amnistie et qu'elle admette une motion protestant contre la complaisance de la représentation de la France à Tunis qui a refusé à la monarchie italienne les décrets nécessaires pour la réorganisation de la ville de Tunis.

Le conseil a voté ensuite 5,000 francs pour les familles des grévistes de Limoges.

LA BARONNE ETRANGEE

Paris, 22 juin.
M. Cochefert, chef de la sûreté judiciaire, est allé, cette après-midi, aux domiciles de la baronne et de son mari.

Le conseil général de la Seine a émis le vœu que le gouvernement présente à la Chambre une loi d'amnistie et qu'elle admette une motion protestant contre la complaisance de la représentation de la France à Tunis qui a refusé à la monarchie italienne les décrets nécessaires pour la réorganisation de la ville de Tunis.

Le conseil a voté ensuite 5,000 francs pour les familles des grévistes de Limoges.

LES MARCHES DU TONKIN

Paris, 22 juin.
La commission extraparlementaire chargée d'examiner les contrats et marchés passés par le gouvernement du protectorat au Tonkin et en Annam a été réunie ce matin au ministère des colonies, à la présidence de M. Boulanger, son premier président de la Cour des comptes.

Elle a commencé la discussion du rapport de M. Jolly, concernant les eaux d'Ifanoli, et la continuera dans sa séance prochaine.

Elle a chargé deux de ses membres d'un rapport spécial sur une question de droit soulevée au cours des débats.

LA CATASTROPHE MARITIME

Brest, 22 juin.
Trois nouveaux cadavres ont été découverts hier dans la baie de Camaret.

Le vapeur *Travailleur* est rentré hier soir à dix heures au port, et a été découvert dans les parages de Molène. Deux autres cadavres ont été découverts.

— Je tiens la nouvelle de San-Carlo, et c'est Durandier lui-même qui lui a parlé de ce projet de mariage.
— C'est incroyable, murmuraient les convives stupéfaits.
En ce moment, un négillon attaché au service particulier de Nunuche entra dans la salle à manger.
— Que me voulez-vous, demanda la danseuse.
— Le groom présente une lettre à sa maîtresse.
Nunuche avait un pressentiment que ce billet renfermait l'annonce d'un malheur. Elle déchira l'enveloppe en tremblant.

La lettre contenait les lignes suivantes :
— Georges vous trompe ; il aime Léonie, la nièce du banquier Durandier. La jeune fille est fière et ne voudra pas d'un amour partagé. Il faut — ce mot était souligné — que vous compromettiez Georges. Trouvez-vous ce soir aux Italiens et faites en sorte de vous montrer avec lui. Votre loge est en face de celle du banquier, Léonie sera là ; si vous êtes allés, la victoire vous restera.
Le billet était signé : Milord Million.
Nunuche, pâle, les lèvres serrées, froissa le papier entre ses doigts roses ; puis, promenant ses regards sur les convives étonnés, elle leur dit avec une sombre raillerie :
— Venez ce soir aux Italiens, messieurs, regardez bien ma loge et celle de Durandier. Le drame de la salle sera plus curieux que celui de la scène.
— Qu'y a-t-il donc, demandèrent les

trois hommes, frappés de la pâleur de la danseuse.
— Le docteur Bernard a un rival, messieurs, et ce rival est celui que j'aime.
— Georges Lambert ?
— Mais il est à moi, et je veux le garder.

Rien rugit, ma lionne, s'écria Bobine, et si tu ne fais la manne, je te la pèterai.
— J'aurais peut-être besoin des deux.
— Elles sont à toi.
— Viens, j'ai à te parler.
Et faisant un geste d'adieu aux trois hommes, Nunuche et Bobine quittèrent la salle à manger.

— Que dites-vous de cela ? demanda Pivonnet.
— Voici une nouvelle qui fait singulièrement hausser les épaules matrimoniales du docteur.
— Bah ! fit Pivonnet, Georges est un rival peu dangereux.
— Vous croyez ? dit Châteaubrun.
— Il n'a rien de temps à vivre.
— C'est juste !

Un quart d'heure après, les trois amis se promenaient nonchalamment sur le boulevard et fumaient un cigare, sans songer un seul instant qu'ils seraient pour quelque chose dans cette mort présumée de Georges Lambert.

Le beau monde !

Une soirée aux Italiens
Il y avait une fête ce jour-là au théâtre de la place Ventadour.
La salle était parée de bougies et de

feuilles de palmiers. Les loges étaient occupées par les dames de la haute société. Les toilettes brillaient du plus vif éclat, et les diamants scintillaient aux larmes comme des étoiles de feu.

Une cantatrice, d'origine italienne, avait été invitée à chanter une ariette de son répertoire. Elle fut applaudie avec une ferveur qui ne se démentit pas.

Le docteur Bernard, qui se trouvait à côté de Georges Lambert, regardait avec une attention distraite la scène. Ses yeux semblaient chercher quelque chose dans la salle, et sa loge, brisée obstinément par la loge de Durandier, avait déjà fait rougir Léonie, honteuse de cette persistance inconsciente.

— Cette situation, soumission, n'est-elle pas la même que celle que nous avons vue à la fin de l'année dernière ?
— Oui, dit-il, mais elle est plus grave, car elle est plus générale.

TROUBLES EN INDO-CHINE

(D'un correspondant.)
Marseille, 22 juin.
On lit dans le *Courrier de Saigon* : Les troubles qu'on avait signalés sur la frontière cambodgienne de Tay-minh et de nous avons vus dans notre dernier numéro, ont pris une grande importance au point de vue de la sécurité.

Il paraît que dans ces régions indocambodgiennes, les notables annamites ont réuni à des villages des impôts déjà payés au Cambodge.

Les fonctionnaires français ont été envoyés à la frontière, attendant qu'ils puissent aller sur place. Les Annamites de Tay-minh, qui ont été envoyés à la frontière, ont été chargés d'une mission spéciale.

Le père Berthelin, missionnaire, a été envoyé à la frontière, chargé de la vente de l'opium dans un village cambodgien.

LES EAUX DE L'ESPIERRE

Un complot original — Un ultimatum belge au gouvernement français — La rivière barrée.
Bruxelles, 22 juin.
Un complot original est sur le point d'éclater entre la Belgique et la France.

Le gouvernement belge, en effet, vient de mettre en demeure les municipalités de Roubaix et de Tourcoing d'accepter, pour le 30 juin, un plus tard, les mesures nécessaires pour l'épuration des eaux industrielles qui se jettent dans l'Esperre.

Le ministre des travaux publics avait, il y a six ans, construit pour l'épuration des eaux de l'Esperre, à Grimaup, un sur la frontière, un établissement qui a coûté 500,000 fr. et qui donnait de très belles résultats.

Mais si le photographe est indifférent, l'usage moderne ne réveille pas moins tout un monde de mémoires, de couleurs et d'expériences.

Première phase, le chômage, surtout par les ouvriers de l'industrie textile.

Dans l'Industrie du Vêtement

(D'un correspondant.)
Paris, 22 juin.
L'Office du Travail vient de faire paraître sur les salaires dans l'industrie du vêtement un livre très intéressant.

Pas d'appréciations des faits, des monographies des chiffres, comme il est dans le rôle de cette officielle organisation.

Le patron philantropique fin-de-siècle veut imposer à ses ouvriers comme apprenti pour son plaisir de toilettes.

Celui-ci doit les statuts de leur syndicat stipulant qu'il est interdit d'apprendre à qui que ce soit sans son autorisation.

Le patron ne veut pas que son autorisation soit donnée par les ouvriers eux-mêmes.

Le patron ne veut pas que son autorisation soit donnée par les ouvriers eux-mêmes.

Le patron ne veut pas que son autorisation soit donnée par les ouvriers eux-mêmes.

Le patron ne veut pas que son autorisation soit donnée par les ouvriers eux-mêmes.

Le patron ne veut pas que son autorisation soit donnée par les ouvriers eux-mêmes.

Le patron ne veut pas que son autorisation soit donnée par les ouvriers eux-mêmes.

Le patron ne veut pas que son autorisation soit donnée par les ouvriers eux-mêmes.

Le patron ne veut pas que son autorisation soit donnée par les ouvriers eux-mêmes.

Le patron ne veut pas que son autorisation soit donnée par les ouvriers eux-mêmes.

Le patron ne veut pas que son autorisation soit donnée par les ouvriers eux-mêmes.

Le patron ne veut pas que son autorisation soit donnée par les ouvriers eux-mêmes.

Le patron ne veut pas que son autorisation soit donnée par les ouvriers eux-mêmes.

Le patron ne veut pas que son autorisation soit donnée par les ouvriers eux-mêmes.

LA SITUATION A MADAGASCAR

(D'un correspondant.)
Paris, 22 juin.
La Liberté reçoit de son correspondant à Madagascar la note suivante qui, partie de Tananarive, a été portée à Tananarive et de là, par le bateau, à Port-Louis, d'où elle a été causée à France.

Trois expéditions de pèlerins et de missionnaires ont été envoyées à Madagascar pour l'épuration des eaux industrielles qui se jettent dans l'Esperre.

Le père Berthelin, missionnaire, a été envoyé à la frontière, chargé de la vente de l'opium dans un village cambodgien.

LES TROUBLES EN INDO-CHINE

(D'un correspondant.)
Marseille, 22 juin.
On lit dans le *Courrier de Saigon* : Les troubles qu'on avait signalés sur la frontière cambodgienne de Tay-minh et de nous avons vus dans notre dernier numéro, ont pris une grande importance au point de vue de la sécurité.

Il paraît que dans ces régions indocambodgiennes, les notables annamites ont réuni à des villages des impôts déjà payés au Cambodge.

Les fonctionnaires français ont été envoyés à la frontière, attendant qu'ils puissent aller sur place. Les Annamites de Tay-minh, qui ont été envoyés à la frontière, ont été chargés d'une mission spéciale.

Le père Berthelin, missionnaire, a été envoyé à la frontière, chargé de la vente de l'opium dans un village cambodgien.

LES EAUX DE L'ESPIERRE

Un complot original — Un ultimatum belge au gouvernement français — La rivière barrée.
Bruxelles, 22 juin.
Un complot original est sur le point d'éclater entre la Belgique et la France.

Le gouvernement belge, en effet, vient de mettre en demeure les municipalités de Roubaix et de Tourcoing d'accepter, pour le 30 juin, un plus tard, les mesures nécessaires pour l'épuration des eaux industrielles qui se jettent dans l'Esperre.

Le ministre des travaux publics avait, il y a six ans, construit pour l'épuration des eaux de l'Esperre, à Grimaup, un sur la frontière, un établissement qui a coûté 500,000 fr. et qui donnait de très belles résultats.

Mais si le photographe est indifférent, l'usage moderne ne réveille pas moins tout un monde de mémoires, de couleurs et d'expériences.

Première phase, le chômage, surtout par les ouvriers de l'industrie textile.

Dans l'Industrie du Vêtement

(D'un correspondant.)
Paris, 22 juin.
L'Office du Travail vient de faire paraître sur les salaires dans l'industrie du vêtement un livre très intéressant.

Pas d'appréciations des faits, des monographies des chiffres, comme il est dans le rôle de cette officielle organisation.

Le patron philantropique fin-de-siècle veut imposer à ses ouvriers comme apprenti pour son plaisir de toilettes.

Celui-ci doit les statuts de leur syndicat stipulant qu'il est interdit d'apprendre à qui que ce soit sans son autorisation.

Le patron ne veut pas que son autorisation soit donnée par les ouvriers eux-mêmes.

Le patron ne veut pas que son autorisation soit donnée par les ouvriers eux-mêmes.

Le patron ne veut pas que son autorisation soit donnée par les ouvriers eux-mêmes.

Le patron ne veut pas que son autorisation soit donnée par les ouvriers eux-mêmes.

Le patron ne veut pas que son autorisation soit donnée par les ouvriers eux-mêmes.

Le patron ne veut pas que son autorisation soit donnée par les ouvriers eux-mêmes.

Le patron ne veut pas que son autorisation soit donnée par les ouvriers eux-mêmes.

Le patron ne veut pas que son autorisation soit donnée par les ouvriers eux-mêmes.

Le patron ne veut pas que son autorisation soit donnée par les ouvriers eux-mêmes.

Le patron ne veut pas que son autorisation soit donnée par les ouvriers eux-mêmes.

Le patron ne veut pas que son autorisation soit donnée par les ouvriers eux-mêmes.

Le patron ne veut pas que son autorisation soit donnée par les ouvriers eux-mêmes.

Le patron ne veut pas que son autorisation soit donnée par les ouvriers eux-mêmes.

Le patron ne veut pas que son autorisation soit donnée par les ouvriers eux-mêmes.

LA GREVE DE LIMOGES

(D'un correspondant.)
Limoges, 22 juin.
L'Union des fabricants a refusé l'arbitrage proposé par le docteur Lambert, professeur à la Faculté de Médecine de Paris.

Les fabricants ont refusé l'arbitrage proposé par le docteur Lambert, professeur à la Faculté de Médecine de Paris.

Le patron ne veut pas que son autorisation soit donnée par les ouvriers eux-mêmes.

Le patron ne veut pas que son autorisation soit donnée par les ouvriers eux-mêmes.

Le patron ne veut pas que son autorisation soit donnée par les ouvriers eux-mêmes.

Le patron ne veut pas que son autorisation soit donnée par les ouvriers eux-mêmes.

Le patron ne veut pas que son autorisation soit donnée par les ouvriers eux-mêmes.

Le patron ne veut pas que son autorisation soit donnée par les ouvriers eux-mêmes.

Le patron ne veut pas que son autorisation soit donnée par les ouvriers eux-mêmes.

Le patron ne veut pas que son autorisation soit donnée par les ouvriers eux-mêmes.

Le patron ne veut pas que son autorisation soit donnée par les ouvriers eux-mêmes.

Le patron ne veut pas que son autorisation soit donnée par les ouvriers eux-mêmes.

Le patron ne veut pas que son autorisation soit donnée par les ouvriers eux-mêmes.

Le patron ne veut pas que son autorisation soit donnée par les ouvriers eux-mêmes.

Le patron ne veut pas que son autorisation soit donnée par les ouvriers eux-mêmes.

Le patron ne veut pas que son autorisation soit donnée par les ouvriers eux-mêmes.

Le patron ne veut pas que son autorisation soit donnée par les ouvriers eux-mêmes.

Le patron ne veut pas que son autorisation soit donnée par les ouvriers eux-mêmes.

Le patron ne veut pas que son autorisation soit donnée par les ouvriers eux-mêmes.

Le patron ne veut pas que son autorisation soit donnée par les ouvriers eux-mêmes.

Le patron ne veut pas que son autorisation soit donnée par les ouvriers eux-mêmes.

Le patron ne veut pas que son autorisation soit donnée par les ouvriers eux-mêmes.

Le patron ne veut pas que son autorisation soit donnée par les ouvriers eux-mêmes.

Le patron ne veut pas que son autorisation soit donnée par les ouvriers eux-mêmes.

Le patron ne veut pas que son autorisation soit donnée par les ouvriers eux-mêmes.

Le patron ne veut pas que son autorisation soit donnée par les ouvriers eux-mêmes.

Le patron ne veut pas que son autorisation soit donnée par les ouvriers eux-mêmes.

Le patron ne veut pas que son autorisation soit donnée par les ouvriers eux-mêmes.

Le patron ne veut pas que son autorisation soit donnée par les ouvriers eux-mêmes.

Le patron ne veut pas que son autorisation soit donnée par les ouvriers eux-mêmes.

LES GREVES DANS LA REGION A LIMOGES

(D'un correspondant.)
Limoges, 22 juin.
L'Union des fabricants a refusé l'arbitrage proposé par le docteur Lambert, professeur à la Faculté de Médecine de Paris.

Les fabricants ont refusé l'arbitrage proposé par le docteur Lambert, professeur à la Faculté de Médecine de Paris.

Le patron ne veut pas que son autorisation soit donnée par les ouvriers eux-mêmes.

Le patron ne veut pas que son autorisation soit donnée par les ouvriers eux-mêmes.

Le patron ne veut pas que son autorisation soit donnée par les ouvriers eux-mêmes.

Le patron ne veut pas que son autorisation soit donnée par les ouvriers eux-mêmes.

Le patron ne veut pas que son autorisation soit donnée par les ouvriers eux-mêmes.

Le patron ne veut pas que son autorisation soit donnée par les ouvriers eux-mêmes.

Le patron ne veut pas que son autorisation soit donnée par les ouvriers eux-mêmes.

Le patron ne veut pas que son autorisation soit donnée par les ouvriers eux-mêmes.

Le patron ne veut pas que son autorisation soit donnée par les ouvriers eux-mêmes.

Le patron ne veut pas que son autorisation soit donnée par les ouvriers eux-mêmes.

Le patron ne veut pas que son autorisation soit donnée par les ouvriers eux-mêmes.

Le patron ne veut pas que son autorisation soit donnée par les ouvriers eux-mêmes.

Le patron ne veut pas que son autorisation soit donnée par les ouvriers eux-mêmes.

Le patron ne veut pas que son autorisation soit donnée par les ouvriers eux-mêmes.

Le patron ne veut pas que son autorisation soit donnée par les ouvriers eux-mêmes.

Le patron ne veut pas que son autorisation soit donnée par les ouvriers eux-mêmes.

Le patron ne veut pas que son autorisation soit donnée par les ouvriers eux-mêmes.

Le patron ne veut pas que son autorisation soit donnée par les ouvriers eux-mêmes.

Le patron ne veut pas que son autorisation soit donnée par les ouvriers eux-mêmes.

Le patron ne veut pas que son autorisation soit donnée par les ouvriers eux-mêmes.

Le patron ne veut pas que son autorisation soit donnée par les ouvriers eux-mêmes.

Le patron ne veut pas que son autorisation soit donnée par les ouvriers eux-mêmes.

Le patron ne veut pas que son autorisation soit donnée par les ouvriers eux-mêmes.

Le patron ne veut pas que son autorisation soit donnée par les ouvriers eux-mêmes.

Le patron ne veut pas que son autorisation soit donnée par les ouvriers eux-mêmes.

Le patron ne veut pas que son autorisation soit donnée par les ouvriers eux-mêmes.

Le patron ne veut pas que son autorisation soit donnée par les ouvriers eux-mêmes.

Le patron ne veut pas que son autorisation soit donnée par les ouvriers eux-mêmes.

TIRAGE FINANCIER

Ville de Paris 1896
Le tirage financier de la Ville de Paris pour l'année 1896 a eu lieu hier soir à la mairie de la ville. Les numéros gagnants ont été tirés au sort.

SAVON DES PRINCES DU CONGO

Paris, 22 juin.
Le grand prix — 300 francs — a été gagné par le numéro 12345.